

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0032738

172390

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2978

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

YOUSSEF LAHRICH FAISAL

Date de naissance :

28/07/56 à Fes

Adresse : PARTE CALIFORNIE ROUTE MEKKAH APP 3 ETG RDC CASABLANCA

Tél. : 065450851

Total des frais engagés : Dhs

ACCUDEAU

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin

24 AOÛT 2009

Doktor CHRAIBI
33, Bd. de la Grande Confluence
Mohammed VI CASABLANCA

Date de consultation :

YOUSSEF LAHRICH FAISAL Age: 28/7/56

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète et hypertension

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

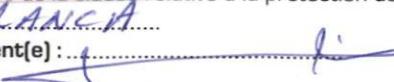
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Cœfficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21			150100	DR. CHAMBI A SOCIAL CHAMBI A 14, Bd de la Grande Ceinture Alphonse CASABLANCA Tunis
22				
23				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie des Cygnes Mme LAHICHI SAMIA 256, Boulevard de l'Oasis Tél.: 05 22 98 85 17 - Casablanca	24/08/23	766.86

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX

O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE	
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 00000000 00000000 35533411 11433553 B	MONTANTS DES SOINS

	DETERRMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE	
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 00000000 00000000 35533411 11433553 B	DATE DU DEVIS

	DETERRMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE	
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 00000000 00000000 35533411 11433553 B	DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur A. CHRAIBI

Médecin Assermenté
Expert auprès des Tribunaux

134, Bd. de la Grande Ceinture
Hay Mohammadi - Casablanca

Tél. : Cabinet : 05 22 60 15 78
Domicile :

الدكتور عبد الله الشرايببي

طبيب محلف خبير لدى المحاكم

134، شارع الحزام الكبير
الحي المحمدية - الداليلصاء

الهاتف : 05 22 60 15 78
العنوان :

Casablanca, le : ٢٤-٨-٢٣
الدار البيضاء، في:

Mr Lahrichi Faïgat

168.20

Argent → 1g mod S.L (1)

45.30 x 2

Vaseline 10 ml (2)

50.1

Pharmacie des Cygnes
Mme LAHRICH SAMIA
256, Boulevard de l'Oasis
Casablanca
Tél. : 05 22 95 82 7

10 ml (1)

couches (1) S.L

glycérine (2)

26.40 x 2

Tobac (2)

22.20 x 3

Codolipin (3)

22.70.

Bangalow (2)

T: 766.50



LOT: GR5911
PER: 12 2025
PRV: 22 70

Docteur CHRAIBI A
134, Bd. de la Grande Ceinture
Hay Mohammadi - CASABLANCA

Tél.

PPC: 250,50 Dhs

(01) 04

LOT (10) 26066741

EXPIRATION DATE 2024-06-01

PERIODICITY 2022-09-02

UDI



أكيو-تشيك
آكتيف

07124112

0 •

شريط اختبار

اختبار 5 ثوان

Glucophage 1000 mg
30 Comprimés pelliculés

6 118000 081333

LOT 221665
EXP 11/2025
PPV 28.00 DH

LOT 221255
EXP 09/2025
PPV 28.00 DH

TOBREX® 0,3 %
Collyre, flacon de 5 ml
AMM N° 30 DMP/21/NCI

6 118000 020471

LOT 96100
EXP 02/2025

Uniquement sur ordonnance
RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

PPU: 168,20 DH
LOT: 651421
PER: 02/25



NASONEX® 50 µg/dose
Suspension pour pulvérisation nasale
Flacon de 40 doses
P.P.V: 50.10DH

Distribué par MSD Maroc

6 118001 150205

Lot L 67 E
EXP 11 2024
PPV 45,30 DH

Lot F M 9 S
EXP 09 2024
PPV 45,30 DH

PPV: 22DH20
PER: 04/25
LOT: M1253

Codoliprane®
Paracétamol / Codéine
400 mg / 20 mg
16 Comprimés sécables

6 118000 040217

PPV: 22DH20
PER: 02/25
LOT: M395

Codoliprane®
Paracétamol / Codéine
400 mg / 20 mg
16 Comprimés sécables

6 118000 040217

PPV: 22DH20
PER: 04/25
LOT: M1254

Codoliprane®
Paracétamol / Codéine
400 mg / 20 mg
16 Comprimés sécables

6 118000 040217

صيدلية ليسيجن Pharmacie Les Cygnes

Mme Samia LAHRICHI

Diplômée de la Faculté
de Pharmacie de nantes (France)



256, Bd. de l'Oasis - Tél. : 05.22.98.49.51
CASABLANCA



سامية لحريشي

خريجية كلية الصيدلة بنانت (فرنسا)



256، شارع الوازيس - الهاتف : 05 22 98 49 51

الدار البيضاء

Facture

Client.

Mme Lahrichi Faïçal

Casablanca, le

24/08/23

QUANTITE	DESIGNATION	P. U.	TOTAL
01	Accuchek. RA 50	259.50	
			259.50



Pharmacie des Cygnes

Mme. LAHRICHI SAMIA

256, Boulevard de l'Oasis

Tél.: 05 22 98 85 17 - Casablanca